

Depuis le début de l'état d'urgence sanitaire, la commission des affaires économiques du Sénat poursuit ses travaux.

Dans le cadre de son contrôle de l'activité du Gouvernement, la commission a décidé d'organiser via des visioconférences, des réunions de travail sur les conséquences économiques de la crise qui touche l'ensemble des Français et sur la mise en place opérationnelle des dispositifs gouvernementaux sur les territoires ainsi que des auditions des ministres concernés.

Ces moments d'échange permettent de faire remonter directement au pouvoir exécutif les préoccupations et difficultés des acteurs économiques de terrain, ainsi que celles des élus locaux, mais aussi de prendre en compte les préoccupations et les messages du Gouvernement dans la gestion de la crise. À cet égard, les commissaires souhaitent partager au plus haut niveau les alertes reçues par l'ensemble des acteurs représentatifs des filières économiques, au niveau national comme au niveau local et agir, dans la limite de leurs prérogatives constitutionnelles, au service de l'intérêt général.

La commission des affaires économiques du Sénat a déjà auditionné, en formation plénière, plusieurs ministres concernés par les effets et les mesures prises pour faire face à la crise du covid 19 : M. Bruno Le Maire, Mme Élisabeth Borne, M. Didier Guillaume, M. Julien Denormandie et M. Cédric O, ainsi que M. Thierry Breton, commissaire européen chargé du marché intérieur ; M. Philippe Wahl, président directeur général du groupe La Poste ou M. Frédéric Duval, Directeur Général d'Amazon France.

Pour Mme Sophie Primas, présidente de la commission des affaires économiques du Sénat, « *Ces auditions témoignent de la volonté des sénateurs de conserver dans cette période d'urgence le rôle de veille, d'évaluation, de contrôle mais aussi d'anticipation des commissions parlementaires. La commission entend ainsi aider l'exécutif à limiter l'ampleur de la crise économique pour les entreprises et leurs salariés et faire remonter des informations concrètes des différents départements. Le ton n'est pas à la polémique, mais à la recherche d'efficacité face à la récession qui se profile.* »

Pour mener ce travail, la commission s'est organisée en cellules de veille, de contrôle et d'anticipation sectorielles du plan d'urgence. Chaque cellule est pilotée par deux à trois sénateurs, issus des différents groupes représentés au Sénat, chargés de récolter les retours du terrain et d'interroger les professionnels du secteur sur les conséquences économiques de la crise, l'efficacité des mesures prises dans le cadre du plan d'urgence et leurs suggestions et besoins.

Viviane ARTIGALAS a été chargée de piloter la cellule « Tourisme » avec M. Michel Raison et Mme Evelyne Renaud-Garabedian. Les auditions des différentes cellules de veille sont aussi ouvertes à tous les sénateurs de la commission et poursuivent trois objectifs :

- contrôler la mise en place effective des ordonnances issues de la loi portant les dispositions d'urgence pour lutter contre le covid 19, leur effectivité sur tous les territoires et leurs résultats ;
- remonter aux ministres les préoccupations des professionnels, des élus locaux et des sénateurs, recueillies dans leur département, contribuant ainsi à l'amélioration de ces mesures d'urgence ainsi qu'à l'identification des « trous dans la raquette » ;

- enfin, anticiper les mesures qui seront nécessaires à une reprise rapide et forte de ces activités, au-delà du plan de relance financier lui-même, pour être le plus opérationnel possible.

A ce jour c'est plus de 25 auditions de divers acteurs du tourisme et autant de contributions pour cette seule cellule de veille, avec des avancées majeures obtenues suite à ces remontées d'informations. Outre celles plus générale pour le commerce (fonds de solidarité assoupli, chômage partiel, exonérations de charges), la cellule a ainsi obtenu :

- **une plus grande participation des assureurs au fonds de solidarité** qui est passée de 200 à 400 M€. Le groupe Crédit Mutuel a également annoncé mettre en place un dispositif visant à prendre en compte la perte d'exploitation. Dans cette lignée, la cellule souhaite la poursuite de l'effort de mobilisation des assureurs
- **un plan de relance du tourisme** : le Président de la République a annoncé dans son adresse aux Français du 13 avril dernier un « plan spécifique » en faveur du tourisme (« tourisme, hôtellerie, restauration, culture, évènementiel »). Le Gouvernement recueille actuellement les demandes des acteurs du secteur. Comme demandé par la cellule, la Caisse des dépôts travaille actuellement à deux mesures évoquées, à savoir, l'élargissement du fonds « tourisme social investissement » et l'investissement dans la constitution de « champions nationaux ». Au-delà, les pistes sur lesquelles travaille le Gouvernement n'ont pas été rendues publiques. Toutes les autres demandes de la cellule sur ce point n'ont donc, à ce jour, pas été entendues (aides à la demande, diminution des tarifs autoroutiers cet été, utilisation du levier fiscal).
- **l'élaboration de chartes sanitaires avec les pouvoirs publics**, condition sine qua non à la reprise : elles sont actuellement en cours d'élaboration avec les filières.

Le Gouvernement a également entendu les recommandations sur des points mineurs, comme le versement rapide du chômage partiel, même si la cellule appelait à aller plus loin, à travers des versements anticipés.

Prochainement, dans la continuité du courrier adressé à Jean Baptiste Lemoyne le 10 avril dernier, la cellule projette d'envoyer au Ministre 30 mesures de soutien à la filière. Ces propositions concrètes visent à renforcer les travaux du gouvernement face au risque d'effondrement de l'industrie touristique et construire un véritable plan de relance dédié permettant de soutenir la demande dès cet été et l'investissement.